



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement et logement : personnel

Question écrite n° 3518

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la situation des agents et ouvriers professionnels de travaux publics de l'Etat. Elle demande si la publication du décret relatif au statut des agents d'exploitation des TEP avec le reclassement indiciaire des groupes IV, V et VI de rémunération est envisagée pour prendre en compte l'évolution du métier d'agent d'exploitation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le corps des agents des travaux publics de l'Etat comporte actuellement 36 844 emplois autorisés, repartis en 15 992 emplois d'agents de travaux, 15 196 d'ouvriers professionnels de 2e catégorie (OP 2) et 5 656 d'ouvriers professionnels de 1re catégorie (OP 1). Classes en catégorie C et relevant respectivement des groupes de rémunération III, IV et V, ces fonctionnaires sont chargés, en plus de leurs tâches traditionnelles d'entretien, de l'exploitation du réseau routier et navigable. C'est pour tenir compte de l'évolution de leurs tâches d'exploitation que l'administration de l'équipement s'est engagée en 1983 dans la réalisation d'un plan pluriannuel tendant à la requalification de 10 000 emplois d'agents de travaux en emplois d'OP 2. Ainsi, à la fin de l'année 1988, 8 000 agents de travaux auront-ils pu accéder au grade d'OP 2 par simple voie d'inscription sur la liste d'aptitude, alors que l'accès à ce grade s'obtient normalement par concours. Pour autant, le ministère de l'équipement et du logement poursuit ses réflexions sur les perspectives d'évolution et de réforme possible de la situation de ces personnels, compte tenu des nouvelles qualifications exigées par la modernisation de tout ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3518

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2786